

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal a été convoqué le 29 juin 2021 pour assister à la réunion qui s'est tenue dans la salle des Associations en présentiel le mardi 6 juillet 2021 à 19h00 sous la présidence de M. Philippe LEBRETON, Maire.

Membres présents : Mmes BEAUDEUX, BOUCHEX-BELLOMIE, CHAUVET, MARTIN, SAINT-MAXIN, SIMON et TUCCI, MM. DI PIRRO, HERBRETEAU, LEBRETON, MORTIER, PRÉVOTEAUX.

Membres excusés : M. SONET (qui a donné pouvoir à Mme TUCCI), Mme BROYER (qui a donné pouvoir à M. LEBRETON)

Membre non excusé : M. AUPRÊTRE

Secrétaire de séance : Mme MARTIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2021.

2/ DÉLIBÉRATON CRÉATION DE DEUX CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE ÉCOLE ET MAIRIE ET RENOUELEMENT D'UN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE MAIRIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

M. LEBRETON expose au conseil que pour les besoins des services scolaire et mairie, il est nécessaire de créer deux emplois de :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'entretien des salles des fêtes et des locaux de la Mairie pour une année à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 6/35^{ème} au grade d'adjoint technique de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

- Adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de la cantine et de l'entretien des locaux scolaires pour une année à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 13/35^{ème} au grade d'adjoint technique de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

- Le renouvellement d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe chargé de l'entretien des locaux de la Mairie pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 2/35^{ème} au grade d'adjoint technique de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de renouveler les contrats et charge le Maire de signer ceux-ci.

3/ DÉLIBÉRATION RECRUTEMENT AGENT EN CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE ÉCOLE

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif

des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la demande de l'agent territorial spécialisé en école maternelle principal 2ème classe et des conditions remplies par cette dernière, le Maire propose à l'assemblée : la création d'un emploi de ATSEM principal 2ème classe à temps non complet (soit 27,50 /35ème) pour assister les enseignants pour : l'aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants, l'assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques, l'aménagement et l'entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants, l'accueil avec l'enseignant des enfants et des parents, l'encadrement des enfants avant, pendant et après le repas à compter du 1er novembre 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

4/ DÉLIBÉRATION RECRUTEMENT AGENT EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE ÉCOLE

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Le regroupement pédagogique, sous présidence du Maire des Ayvelles, a besoin, pour son fonctionnement, d'une création d'un poste d'ASEM pour la rentrée scolaire 2021/2022

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide la création d'un emploi non permanent d'agent spécialisé des écoles (ASEM) dans le grade d'agent spécial principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet de 27 h 30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 31 octobre 2021.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de Contrat à Durée Déterminée pour une période de 2 mois maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

5/ DÉLIBÉRATION TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que celui-ci avait décidé en date du 17 juin 2014 de reprendre la compétence école, que les tarifs ont été maintenus jusque-là et qu'il convient à ce titre, soit de modifier ou de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée 2019/2020 qui restent les suivants :

TARIFS GARDERIE *

10 H 00 pour 14,00 €	soit 1,40 € de l'heure
20 H 00 pour 28,00 €	soit 1,40 € de l'heure

TARIFS CANTINE

5 repas pour 27,25 €	soit 5,45 €/repas
10 repas pour 48,50 €	soit 4,85 €/repas
15 repas pour 65,25 €	soit 4,35 €/repas

*Tout retard pour venir récupérer son enfant à la garderie sera facturé 1h00 en plus (soit 1,40 €)

Madame SAINT-MAXIN est arrivée à 19 h 40

6/ DÉLIBÉRATION TICKETS FÊTE PATRONALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu comme en 2020 de distribuer des tickets pour la fête patronale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir à 5 € le montant participatif de la commune, par ticket distribué aux enfants fréquentant la fête patronale.

Ces tickets seront distribués à tous les enfants du village jusqu'à l'âge de 12 ans.

7/ DÉLIBÉRATION PARTICIPATION ET AIDE FINANCIÈRE POUR LES ENFANTS DU VILLAGE FRÉQUENTANT LE CENTRE AÉRÉ

Le Conseil municipal a décidé de fixer à 4,50 € maximum/enfant et par jour, la participation de la commune, aux parents dont les enfants fréquentent le CLSH du village.

Le nombre de jours maximum est fixé à 20 jours/enfant.

Cette participation est valable uniquement pour le CLSH se déroulant pendant les vacances d'été 2021.

8/ DÉLIBÉRATION RÈGLEMENT SOLDE DE CONGÉS PAYÉS

Monsieur LEBRETON expose au Conseil Municipal, que la secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2021. Il convient d'indemniser les jours de congés annuels non pris en retenant les modalités prévues pour les agents contractuels par l'article 5 du décret n° 88-145.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer le règlement des congés payés dus.

9/ DÉLIBÉRATION INDEMNISATION BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour effectuer les travaux de rénovation du logement 33 bis rue de Chalandry, il a été nécessaire d'effectuer un branchement électrique provisoire sur une habitation voisine. Pour cette raison, il est légitime d'indemniser ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'indemniser l'habitant de la maison voisine à hauteur d'un montant forfaitaire de 150 €

10/ DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Il n'y a pas de vote. Cette délibération est reportée.

Monsieur DI PIRRO est arrivé à 20 h 15

Madame BEAUDEUX est arrivée à 20 h 30

11/ DÉLIBÉRATION CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 08 (ADHESION AUX MISSIONS DE PRÉVENTION)

Il n'y a pas de vote. Cette délibération est reportée

12/ DÉLIBÉRATION PRESTATAIRE CANTINE ELRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proroger la convention signée en date du 8 août 2017 avec la Société ELIOR devenue ELRES pour une durée de 1 an.

13/ DELIBERATION VALIDATION DU PROJET DE REVISION DU PPRI MEUSE AVAL

Monsieur le Préfet sollicite auprès de la commune de Les Ayvelles une délibération afin de valider le projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Meuse Aval.

Après avoir entendu les explications de Monsieur LEBRETON, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de valider ce projet.

14/ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission communication

- Monsieur MORTIER demande à ce que le panneau, situé devant la Mairie, soit actualisé, car de nouvelles sociétés se sont implantées sur la commune. Un devis sera demandé à l'entreprise LACROIX.

- Trois des vitres des panneaux d'affichage sont à changer, car elles sont cassées ou détériorées.

- Commission embellissement

Madame BEAUDEUX déclare qu'elle n'a plus le temps de s'occuper de cette commission et demande si des personnes seraient intéressées pour prendre le relai. Il est proposé de réunir la commission et de nommer un nouveau Président.

- Commission des travaux

- **Travaux intérieurs :**

* Le logement, situé 33 bis rue de Chalandry a été rénové. Le loyer est de 370 € hors charges pour une surface de 35 m².

* Le couloir et une salle de classe seront rénovés.

- **Travaux extérieurs :**

* Salle des Associations

Une réunion a eu lieu concernant la rénovation de la salle des Associations. Un permis a été déposé. Les travaux devraient être entrepris fin d'année 2021 voire début 2022.

* Terrains multisports et foot à cinq

Les travaux de terrassement devraient débuter en septembre et l'installation des structures en octobre.

* Mairie

Le monte personne a été installé par la Société K.S & M.A, sous traitant de la Société ERMHES, implanté à VITRÉ.

* Ecole

Une deuxième rampe et des cheminements ont été créés devant la classe de Mme MASLACH et les classes des petites sections afin d'en faciliter l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite.

* Cimetière

Les travaux concernant l'accessibilité au cimetière sont validés.

- Commission CLSH

Madame SIMON informe le conseil municipal que 55 enfants sont inscrits au centre de loisirs pour le mois de juillet. Une kermesse clôturera la fin de l'accueil du centre le vendredi 30 juillet 2021.

- Ecole

Madame SIMON annonce que 168 enfants sont prévus pour la rentrée 2021-2022. 20 enfants quittent la classe de CM2 et 18 enfants ont été inscrits pour la prochaine rentrée.

La rénovation de la nouvelle BCD est très appréciée par le personnel et les enfants.

15/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur LEBRETON expose que Madame POLETTI, Députée, organise un déplacement sur Paris afin de visiter l'Assemblée Nationale. Cette visite est programmée le lundi 18 octobre 2021.

Les frais de transport s'élèvent à 20 € par personne.

La priorité est donnée aux maires nouvellement élus.

- Monsieur LEBRETON rapporte que 4 poteaux ont été pliés et que la cabine bibliothèque a été vandalisée (vitres cassées).
- La commune ambitionne de postuler afin d'obtenir le LABEL COMMUNE NATURE. Celui-ci engage la commune à avoir de nouvelles pratiques visant à la non utilisation de pesticides et dans la gestion des espaces verts.
- Monsieur LEBRETON relate qu'un incident a eu lieu le lundi 21 juin : la voiture d'un habitant de PRIX-LES-MEZIERES aurait subi des dommages en circulant sur le plateau au niveau du numéro 14 rue de Sedan
- Monsieur LEBRETON a consulté la Banque Postale afin d'avoir une deuxième proposition d'emprunt pour financer les travaux.

16/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MORTIER demande à ce que les devants de porte soient entretenus par les particuliers (taillage des haies, désherbage, déneigement des trottoirs ...).
A ce titre, un arrêté municipal va être élaboré et sera distribué avec le bulletin municipal du mois d'octobre.
- Monsieur LEBRETON demande qu'un correspondant soit désigné pour l'armée défense suite au courrier du Colonel Damien CARLIER, Monsieur PRÉVOTEAUX se propose pour accomplir cette tâche.
- Madame CHAUVET demande à ce que des poubelles soient installées sur la commune. Monsieur LEBRETON indique qu'une commande a été passée il y a quelques semaines.
- Madame BEAUDEUX sollicite le fauchage aux Ballastières ainsi que le marquage d'une croix devant les portails.
- Un arbre est à replanter dans le pot bleu à l'entrée du village.
- Madame BOUCHEX-BELLOMIE signale que 2 plaques sur les regards à la pointe de chez M. PILLARD sont à refaire.
- Madame TUCCI sollicite la remise en état de la cabine bibliothèque qui a été vandalisée.

La séance est levée à 22 h 00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,